



Conférence de consensus de prévention de la récidive

Contribution de :

ARNAUD Agathe - CPIP, SPIP de ST PIERRE (LA REUNION)

janvier 2013

<http://conference-consensus.justice.gouv.fr>

ARNAUD Agathe

CPIP, SPIP de ST PIERRE (LA REUNION)

02 62 59 38 55

Fax 02 62 59 38 50

Conférence de Consensus sur la prévention de la récidive

1- L'état des connaissances sur la prévention de la récidive vous paraît-il suffisant ? Si oui, que pensez-vous de la manière dont ces connaissances sont diffusées/ utilisées dans votre milieu professionnel ou associatif ? Sinon, que préconisez-vous pour améliorer les connaissances et pour assurer leur diffusion/ utilisation ?

Réponse: L'état des connaissances sur la prévention de la récidive est actuellement insuffisant et surtout insuffisamment diffusé. La charge de travail et le manque d'organisation permettant la documentation ou la réflexion ne permettent pas d'envisager une mise en place réelle de stratégies de prévention de la récidive.

Ceci est bien regrettable, puisque l'apport doctrinal, et la réflexion peuvent constituer un intérêt concret sur le plan de la prévention de la récidive. Pour compenser ce manque d'apport théoriques et de réflexion, il n'est pas rare de voir des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire donner lieu à des formations personnelles universitaires en psychologie, criminologie... Personnellement, j'ai trouvé le moyen en faisant une thèse de criminologie. Mais il s'agit d'un investissement personnel important qui apporte une plus-value professionnelle essentielle non valorisée en l'état actuel.

Au sein des administrations, notamment lorsqu'il est question de prévention de récidive, il serait souhaitable que soient organisés sur le terrain des groupes de réflexion en vue d'aboutir à des connaissances plus complètes issues de l'observation factuelle (contre décharge de temps de travail). Locale, cette réflexion permettrait d'envisager les récurrences tenant à la démographie et à la culture locales. Il serait également souhaitable de créer un relais local susceptible de diffuser le contenu des travaux du groupe de réflexion et de diffuser les apports doctrinaux, éventuellement par le biais de conférences trimestrielles.

Un centre de ressource en ligne diffusant les travaux permettrait aux professionnels de se documenter régulièrement et aisément en cas de difficulté, ou dans un type de délinquance particulière, ou simplement par intérêt professionnel général.

2- De quels éléments d'information disposez-vous sur les facteurs qui diminuent le risque de récidive ou au contraire l'aggravent ? (facteurs personnels, familiaux, économiques, sociaux, géographiques, psychologiques, psychiatriques, sanitaires, impact des addictions... en distinguant suivant le type et la gravité des infractions)

De nombreux éléments sont susceptibles de limiter ou d'augmenter le risque de récidive, mais il s'agit toujours d'un impact potentiel et non certain.

L'approche doit à mon sens être dynamique. Aucun facteur n'est susceptible d'aboutir très directement à un type de délit ou de crime et seule une approche globale et individualisée du parcours et des circonstances de vie sont susceptibles de donner lieu à un traitement efficace et personnalisé du risque.

Ceci étant, on observe parfois des récurrences. Ainsi, le contexte éducatif, et la personnalité dyssociale, notamment lorsque le sujet est jeune, sont susceptibles d'aboutir à un risque de récurrence élevé et aux émanations délictueuses très diverses, puisque toutes les règles (lois, règles morales, sociales) sont bafouées.

Il est possible de repérer deux grandes sources de risques:

- 1) Les défaillances et la pauvreté des ressources intrinsèques
 - il s'agit des bases familiales (dans sa structure et caractéristiques éducatives reçues), - - -des caractéristiques liées à l'âge (jeunesse, précocité d'entrée dans la délinquance, l'immaturité)
 - de la perte ou faiblesse du sens moral (troubles psychiatriques, troubles de la socialisation)
 - des conduites compulsives (pulsions sexuelles, addictions)

- 2) Les facteurs extrinsèques constituent les éléments d'ancrage et d'aggravation du risque
 - par les faits d'éléments environnementaux (étiolement socio-culturel, socialisation à la marge)
 - Par des facteurs conjoncturels, sources de passage à l'acte (répétition d'actes traumatisants, abréaction...)
 - par l'expérience pénale (du fait de la stigmatisation pénale-casier judiciaire- et sociale sources de rejet)
 - par la détérioration de l'insertion sociale, relationnelle et familiale consécutives à une incarcération

Certaines données statistiques (non diffusées sur le terrain) sont susceptibles de donner des éléments importants en termes de récurrences.

Les facteurs susceptibles de limiter le risque de récurrence sont variés et regroupent la prévention et le traitement:

- 1) Sur le plan préventif: il est nécessaire que soient mises en place des politiques susceptibles d'agir en amont et de façon préventive, notamment par le soutien éducatif aux familles, par le biais du renforcement des concepts civiques, à l'école, dans les médias, par la nécessaire dignité due à l'homme (logement, minimas...); Sur le plan sanitaire, le repérage et l'offre de soins en addictologie, en psychiatrie doit être renforcée, de même que la prise en charge et la diversité des méthodes.

- 2) S'agissant du traitement pénal, les politiques pourraient devenir plus pragmatiques:
 - on constate un essoufflement des techniques pénales utilitaires classiques. La dissuasion par la menace de l'incarcération semble efficace sur un nombre très restreint de personnes (celle qui sont capables de se projeter, douées d'une intelligence correcte, et qui ne sont en proie à aucune conduite compulsive, addictive, sexuelle...), et aggravent le risque de récurrence pour une grande partie des condamnés.

La neutralisation par le prononcé de peines aux quantités élevées et par le développement des mesures de sûreté ne peut se passer d'un travail de fond éducatif, sanitaire et social renforcé à moins de ne vouloir faire que reculer le moment de la récurrence.

Le développement des aménagements de peine systématisés décrédibilisent la sanction qui s'est prétendue crédible (peines plancher, révocations par exemple), et ne se fondent sur aucun projet réel. Ceci est au surplus chronophage pour les services du SPIP qui perdent le temps précieux nécessaire au travail de fond avec les condamnés. Il serait préférable de limiter l'incarcération dès le début, et de favoriser par exemple le recours aux ajournements avec mise à l'épreuve et autres

alternatives adaptées à chaque personne. Pour les longues peines, les aménagements paraissent nécessaires à réhabiliter les personnes en favorisant l'accompagnement socio-éducatif.

- les techniques nouvelles ou innovantes de prise en charge des condamnés pourraient être exploitées.

3- Quelles sont selon vous

- Les schémas d'orientation des procédures au niveau du procureur de la République

- les types de sanction

- et/ou les pratiques professionnelles qui sont les plus à même de favoriser la prévention de la récidive ? Précisez sur quels éléments d'évaluation scientifique ou empirique vous vous fondez.

~ **quels freins, d'ordre juridique ou pratique observez-vous à leur mise en place ?**

Les sanctions susceptibles d'agir sur la récidive sont les ajournements avec mise à l'épreuve, les stages de citoyenneté les SME, les programmes de prévention de la récidive pourraient s'autonomiser (alternative à l'incarcération), et des peines restauratrices pourraient se développer (réparation par confrontation avec la victime par exemple). Toutes les alternatives aux poursuites paraissent en toute hypothèse plus efficaces dès lors qu'elles sont bien adaptées.

Les pratiques professionnelles à même de favoriser la prévention de la récidive sont les entretiens individuels, notamment doivent donner lieu à une approche meilleure au moyen de l'utilisation du renforcement positif, des techniques anglo saxonnes du « what works », des interventions pro-sociales, de l'application des techniques de désistance (voir Actualités juridiques pénales septembre 2010). La prise en charge groupale (programmes de prévention de la récidive mais également groupes de parole pur très variés), doivent être élaborés localement et être diversifiés. Des décharges de travail doivent être systématiquement prévues pour les personnels en charge de la mise en place et de l'évaluation nécessaire des prises en charges innovantes. En effet la surcharge de travail donne lieu à une prise en charge de surface des condamnés.

La supervision psychologique des équipes paraît nécessaire à la réflexion, à la prise de distance, au partage et à la valorisation des recherches.

La création de groupes de réflexion semble nécessaire à l'application de stratégies de prise en charge efficaces et documentées.

Les freins sont constitués du manque de temps des personnels, le manque de diffusion des éléments de doctrine et de statistique (abonnements criminologie, réception des statistiques officielles, livres) et du manque d'organisation pour mener un travail de réflexion sur les pratiques de prise en charge nécessitant décharge de temps de travail et supervision.

4- Quels sont, dans votre milieu professionnel ou associatif les points qui font consensus sur les facteurs de risque ou de protection, s'agissant de la récidive ? Quelles sont les bonnes pratiques professionnelles que vous avez mises en place afin de prévenir la récidive ? Quels sont les points dans vos pratiques professionnelles qui vous paraissent perfectibles ?

La précarité sociale (absence de domicile, de revenus) et les troubles addictifs ou psychiatriques semblent faire consensus sur le risque de récidive.

Les bonnes pratiques consistent à prioriser les actions concrètes et de terrain au détriment des lourdeurs administratives.

Les points forts de ma pratique sont les techniques d'entretien, les recherches personnelles. Mais l'échange et l'évaluation manquent.

5- Quelles sont, selon vous, les réformes juridiques ou organisationnelles (ex : réponses pénales¹, programmes, ressources, organisation du travail, formations, partenariats) susceptibles d'améliorer l'efficacité des réponses pénales en termes de prévention

A mon sens, les condamnations pénales fermes doivent être limitées aux cas les plus dangereux évalués comme tels. Une évaluation préalable à la réponse pénale permettrait d'adapter au mieux la condamnation.

Il s'agirait ensuite de réfléchir aux techniques les meilleures, qui sortiraient du genre punitif pour intégrer un aspect éducatif, intégrant des éléments de réparation et de réintégration sociale. La mise en place de groupes de travail et l'offre de documentation semblent nécessaires.

L'organisation du travail doit se réorienter pour donner lieu à une réflexion en terme d'efficacité des prises en charge, de mise en place de stratégies innovantes (avec le partenariat des centres d'addictologie, des psychiatres experts, des psychologues...). Le recentrage sur le travail de fond avec le public semble nécessaire. Les tâches administratives chronophages doivent être évaluées dans leur temps et leur efficacité (elles constituent environ 50% de mon temps de travail) et pourraient être dévolues à des agents administratifs.

Les charges de travail et le remplacement des absents doivent faire l'objet d'une réflexion.